

• **Transparence**

- Elaboration de critères objectifs.
- Publication des postes vacants (pour les postes de chefs de juridiction) et mise en concurrence des candidats.

NB : le culte du mérite et de l'excellence est un facteur d'épanouissement professionnel des acteurs et de performance des juridictions.

1- Elimination de la précarité qui rend les magistrats vulnérables

- Définir la notion d'intérim pour la circonscrire à la situation du magistrat occupant un emploi d'un grade supérieur au sien.
- Indiquer le motif justifiant le recours aux nécessités de service.
- Adosser la prorogation de l'âge de la retraite au grade et non à l'emploi

2- Préservation de la mobilité professionnelle

- Limiter la durée d'exercice aux fonctions de chef de juridiction pour garantir la mobilité professionnelle.
- Subordonner l'accession à certains grades ou emplois à l'affectation à, au moins, deux juridictions.

A. Propositions visant à éliminer les risques d'immixtion de l'Exécutif dans les affaires pénales.

NB : La liberté du Ministre doit s'arrêter là où commence celle des magistrats du parquet.

- 1- Supprimer la possibilité, pour le ministre de la justice, de donner des instructions aux magistrats du parquet dans les affaires individuelles.
- 2- Proscrire expressément et textuellement les ordres de non- poursuites.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

**UNION DES MAGISTRATS
SÉNÉGALAIS
(U.M.S.)**



UNION DES MAGISTRATS SÉNÉGALAIS

COLLOQUE NATIONAL SUR L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE

28 ET 29 DECEMBRE 2017

PROPOSITIONS

L'indépendance n'est pas au service des magistrats mais des justiciables.

« Il n y a point de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice ». Montesquieu

